

Compte rendu de la réunion régionale des opérateurs/animateurs Natura 2000 du Languedoc-Roussillon à Clermont l'Hérault le 5 novembre 2014

Introduction : Zoé Bauchet, chef du service Nature à la DREAL

Financement :

- Entrée dans une nouvelle période de fonds européens avec un nouveau mode de fonctionnement avec le CR qui devient autorité de gestion ;
- Côté crédit Etat, le MEDDE a confirmé que Natura 2000 fait partie des priorités politiques et les financements devraient être à la hauteur même si des économies doivent être faites à toutes les échelles ;
- Les animateurs Natura 2000 devront déposer leur dossier en début d'année afin que les crédits d'Etat soient consommés le plus rapidement possible ;

Actualités :

- le projet de loi sur la biodiversité est toujours dans les circuits pour une validation en 2015 avec l'objectif de créer l'Agence Française de la Biodiversité et qui concernera aussi Natura 2000 et les espaces protégés ;
- concernant l'AFB, l'équipe de préfiguration a été annoncée et sera dirigée par Olivier Larroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées. Elle sera également composée de Gilles Bœuf, président du Muséum national d'Histoire naturelle, en tant que conseiller scientifique, et d'Annabelle Jaeger, présidente de l'Agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui apportera son expérience d'animation des politiques territoriales. Le projet de future agence sera parrainé par l'astrophysicien Hubert Reeves.
- SRCE : le Schéma régional de cohérence écologique sera en consultation pendant trois mois d'ici la fin de l'année ; le dernier comité de pilotage a eu lieu le 7 octobre et termine la phase de concertation pour lancer la consultation officielle ;
- IOTA : La région Languedoc-Roussillon est concernée par l'expérimentation IOTA, qui vise à regrouper au sein d'une procédure unique les autorisations délivrées pour un même projet au titre du code de l'environnement et du code forestier. Ainsi, lorsqu'un projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, les éventuelles procédures concernant la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, l'autorisation de défrichement, l'autorisation au titre des sites classés ou en instance de classement et l'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales seront rattachées à cette procédure unique.
- réorganisation de la DREAL sur Natura 2000 : le contexte sur Natura 2000 a fortement évolué avec l'approbation de l'ensemble des documents d'objectifs. Dans cette phase d'accompagnement des structures animatrices, les DDTM sont positionnées comme chef de file et interlocuteur privilégié. La DREAL reste en appui méthodologique à la fois aux opérateurs et aux DDTM sur des missions techniques et financières. A ce titre, elle assure également la cohérence avec d'autres politiques – PNA , PNR, SRCE ;

1. Point information (cf diaporama) , N. Lamande et S. Tellier (DREAL)

Réorganisation sur Natura 2000 :

- Changement de poste pour C. Rochat qui travaille dorénavant sur les Réserves naturelles, les APPB et la SCAP ; changement de poste pour Anne Pariente qui ne garde que le volet « évaluation des incidences » par rapport à Natura 2000 ;

Désignation des sites en ZSC :

Suite au retard accumulé par la France dans la désignation des sites en ZSC, la DREAL LR doit transmettre un certain nombre de sites pour être désignés en ZSC. La procédure étant particulièrement complexe, il est actuellement privilégié de ne transmettre que les sites pour lesquels aucune procédure officielle de modification de périmètre n'est en cours. Cela peut cependant concerner des sites pour lesquels une modification a été validée suite à l'élaboration du document d'objectifs. De plus, les FSD n'ayant pas été systématiquement mis à jour, les arrêtés ZSC seront pris sur la base du FSD actuel.

Fiches de synthèse :

Il est rappelé que cette fiche constitue une information importante pour les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets dans le cadre de la préparation de l'évaluation des incidences ; Actuellement, 90 sites possèdent une fiche de synthèse. Toutes ces fiches sont consultables sur le site de la DREAL LR, dans la rubrique « Natura 2000/Sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon ».

SUDOCO :

- La DREAL rappelle que les animateurs Natura 2000 sont censés remplir le logiciel SUDOCO afin de rendre compte des actions menées dans les sites. Les informations issues de ce logiciel sont utilisées par le ministère pour faire des bilans nationaux et financiers. Les animateurs indiquent que le logiciel n'est pas très fonctionnel et regrettent qu'il ne permette actuellement pas de sortir le rapport d'activité. Ce point a été communiqué depuis plusieurs années au MEDDE (et à l'ATEN qui gère l'application) et devrait être amélioré dans le cadre de l'intégration du logiciel dans le nouveau système national d'information sur N2000.

- Les animateurs demandent si de nouvelles formations sont prévues sur ce logiciel en 2015. La DREAL répond que cela n'était pas prévu car beaucoup d'animateurs ont déjà été formés mais que cela pourrait être envisagé en fonction du nombre de demandes exprimées.

- La DREAL Midi-Py indique que ce logiciel est tout de même très précieux comme outil de mémoire dans le cadre d'un changement de chargés de mission ou de structures animatrices. Le remplissage est cependant très hétérogène.

Lettre Natura 2000 :

Il est prévu de faire évoluer l'actuelle lettre Nature et Expérience vers une lettre « biodiversité » plus large afin de traiter l'ensemble des sujets et missions sur la biodiversité.

Données SIG :

- Actuellement, de nombreux sites Natura 2000 ne disposent pas encore de données conformes au cahier des charges de la DREAL. Il est demandé aux opérateurs Natura 2000 de faire le bilan de leurs données et de prendre contact avec la DREAL pour envisager les suites à donner afin de les rendre conformes.

- La diffusion des données se fait actuellement à travers une convention signée entre la DREAL et le demandeur. Cette convention permet la transmission de données conformes mais aussi d'éviter la transmission de données sensibles. Une mise en ligne des données ne pourra être faite qu'à partir du moment, où les données sont conformes et validées et que leur publication ne porte pas atteinte à la préservation de certaines espèces.

- Suite à la demande des opérateurs, il est prévu de leur renvoyer les données retravaillées par la DREAL et le CBN.

- Bilan : (2 exemples comptables) : 27 sites pour lesquels les données SIG sont conformes et complètes ; 31 sites pour lesquels nous ne disposons d'aucune donnée SIG.

2. Etat de conservation (cf diaporama), N. Hamza (DREAL) et O. Argagnon (CBN MED)

La DREAL a missionné le CBN pour travailler sur un certain nombre de sujets en lien avec l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

- vérifier la présence de certains habitats d'IC dans la région et au niveau des différents départements et établir la liste des habitats d'IC présents en Languedoc-Roussillon ;
- caractériser un certain nombre d'habitats d'IC ainsi que leur état de conservation ;
- adapter les méthodologies nationales de détermination de l'état de conservation aux spécificités régionales ;
- proposer des méthodes d'évaluation de l'état de conservation pour des habitats non traités par des méthodes nationales ;
- accompagner les opérateurs Natura 2000 dans leurs démarches d'évaluation de l'état de conservation ;

Les opérateurs Natura 2000 seront associés dans la mesure du possible à ces travaux menés par le CBN.

Les travaux 2014 du CBN ont été présentés par Olivier Argagnon (voir diaporama) :

- élaboration d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des dunes à genévrier en Camargue gardoise, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG);
- test de la méthode MNHN d'évaluation de l'état de conservation des mares temporaires méditerranéennes sur quelques sites du LR.

3. Financement (cf diaporama), N. Lamande (DREAL) et Emmanuelle Laganier (Conseil Régional)

- Le programme régional de développement rural (PDR) a été envoyé à la CE le 11 avril 2014 ; les premiers retours de la CE ont été reçus et une nouvelle version devrait être envoyée avant la fin de l'année ;
 - Le DCN (cadre national) est en cours de négociation entre la CE et la France suite au premier retour de la CE sur ce document cadre. Parmi les points discutés figurent des éléments liés aux actions Natura 2000 et notamment la possibilité de pouvoir mettre en œuvre des actions d'entretien comme cela était le cas dans l'ancienne programmation. Une approbation du DCN et des PDR avant la fin d'année semble compliquée ;
 - La maquette financière du PDR prévoit actuellement une enveloppe d'environ 8 M€ sur Natura 2000. Le CR indique que cette enveloppe pourrait être revalorisée et augmentée à 9,5 M€ suite à l'abandon de certaines mesures dans le PDR et suites aux demandes effectuées par la DREAL mais également des opérateurs. Un courrier commun de réponse aux opérateurs est d'ailleurs prévu par le CR ;
 - Dans l'incertitude de l'approbation du PDR avant la fin d'année, il est prévu d'anticiper un certain nombre d'animations Natura 2000 jusqu'au 31 mai 2015 et de les prendre en charge dans le cadre de l'ancienne programmation et sur des reliquats FEADER 2007-2013. Il a été demandé aux opérateurs concernés d'envoyer leur demande de subvention aux DDT et à la DREAL. Pour les animateurs ne bénéficiant pas de cette anticipation, il est prévu de mettre en place une procédure provisoire de dépôt des demandes de subvention début 2015 afin de rendre éligible les dépenses dès la date de dépôt du dossier. Une programmation financière de ces dossiers ne sera cependant pas possible tant que le nouveau PDR n'est pas validé. Ces dossiers ne seront certainement pas payés avant la fin de l'année, le temps que tous les outils administratifs et de gestion financière se mettent en place ;
- *certain opérateurs indiquent que leurs élus n'ont pas voulu s'engager pour une période de 5 mois et qu'ils demandent d'avoir plus de lisibilité sur le maintien des financements Natura 2000 ;*

- Définition de la « zone rurale » : la définition de la zone rurale est obligatoire pour la mesure 20 à laquelle l'ensemble du dispositif Natura 2000 est rattachée. La définition figurant actuellement dans le PDR rendra inéligible un certain nombre de sites Natura 2000 situés à proximité d'agglomérations. Le MEDDE a proposé à la CE une définition plus large afin de rendre éligible l'ensemble des sites Natura 2000. Le CR indique de faire tout son possible et d'écrire tout ce qu'il faut afin de ne pas pénaliser ces sites Natura 2000.

- Appel à projet : Le Conseil Régional souhaite mettre en place des appels à projet pour toutes les mesures du PDR afin de répondre aux exigences de la CE au niveau de la nécessité de sélectionner des dossiers. Comme une sélection des dossiers d'animation n'est pas possible étant donné que les animateurs sont désignés en application du Code de l'environnement, le CR propose de lancer uniquement un appel à dépôt de dossiers avec un certain nombre de pièces à fournir. Le dispositif des contrats Natura 2000 pourrait cependant être concerné par un AAP.

- Contrats Natura 2000 : le Ministère a accumulé une dette importante de crédits de paiement sur la précédente période de programmation. Afin de ne pas alourdir cette dette, il est envisagé de ne pas ouvrir la possibilité de contractualiser des contrats Natura 2000 en 2015.

Présentation de deux exemples de contrats Natura (cf. diaporama) :

- contrat en faveur d'une colonie de petit rhinolophe (Luc Capon, site vallée du Gardon de Mialet)
- contrat en faveur du Sabot de Vénus (A. Julien, site Gorges du Tarn)

4. Mesures agri-environnementales et PAEC (cf. diaporama) : N. Lamande (DREAL), K. Boisset (DRAAF), E. Laganier (Conseil Régional)

- Lancement de l'appel à projet pour les PAEC en septembre 2014 ; rendu attendu pour le 28 novembre ;
- Agrément des PAEC pour un an si insuffisant et si superposition de territoires, pour trois ans si le PAEC correspond aux exigences de l'appel à projet ;
- C'est la première fois qu'on est dans une phase de sélection mais cela est nécessaire à la fois pour des raisons budgétaires mais aussi pour répondre aux exigences de la CE ;

Questions :

- Certaines ZAP ne tiennent pas compte des derniers périmètres modifiés. *Cela est dû au fait que ces modifications n'ont pas encore été validées par le ministère ou parce que le dossier n'a pas encore été envoyé au ministère car incomplet ;*
- Quelle décision sera prise si les montants des PAEC sont trop élevés ? *il faut soit réduire les montants, soit refuser le PAEC ;*
- Pour certains PAEC, la pression politique a été très forte au niveau local ; un groupe de travail a été constitué au niveau régional comprenant le CR, la DRAAF, l'Agence de l'Eau, la DREAL et les DDT afin de mettre en place une grille de sélection la plus objective et transparente pour les services instructeurs ;
- Est-ce qu'un échange entre porteur de PAEC et l'administration sera possible après le dépôt du dossier ? Un échange rapide sera possible notamment s'il y a des éléments manquants dans le dossier ;
- Comment seront financés les diagnostics d'exploitation ? Un groupe de travail a été mis en place au niveau régional afin de donner des recommandations pour la réalisation des diagnostics d'exploitation ; en ce qui concerne leur financement, cela sera décidé début 2015.
- Est-ce que les agriculteurs devront apporter 20 % d'autofinancement pour la réalisation des diagnostics ? Cela n'est actuellement pas examiné ;

5. Présentation du registre de la Compensation environnementale (cf. diaporama), V. le Tellier (DREAL)

La DREAL LR a lancé en septembre 2013 le développement d'une base de données géolocalisées sur les mesures compensatoires en faveur de la biodiversité, appelée Registre de la compensation environnementale (RCE).

Cette base de données a pour objectifs principaux de faciliter la mise en œuvre des mesures compensatoires et de leur suivi dans le temps, notamment en termes de contrôles. Elle est principalement centrée sur les dossiers encadrés par les procédures de dérogation espèces protégées, loi sur l'eau, défrichement et ICPE.

Le RCE comprend pour chaque projet:

- la description sommaire du projet prévoyant les mesures ;
- la liste des espèces et zones humides impactées ;
- les actes administratifs du projet ;
- la description des mesures compensatoires, d'accompagnement et de suivi ;
- le contour des parcelles utilisées pour la compensation ;

Les fiches de synthèse par projet, les arrêtés et les contours des parcelles au format SIG sont téléchargeables sur le site Internet de la DREAL (<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/registre-de-la-compensation-environnementale-du-a5107.html>).

6. Remise des prix du concours photo

Environ 60 photos ont été réceptionnées à la DREAL avec la participation de 10 structures animatrices. Toutes les photos étaient d'une très grande qualité et la sélection a été assez difficile. Les photos primées

seront publiées également dans la dernière lettre Nature et Expérience. La DREAL remercie l'ensemble des structures ayant participé à ce concours bien que la période n'ait pas été très favorable pour mobiliser les animateurs, très occupés par l'élaboration des PAEC.

7. Présentation du projet Life « MIL'OUV » (cf. diaporama), S. Girardin (CEN LR)

Ce projet LIFE regroupe tout un ensemble d'acteurs autour des questions de pastoralisme qui regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux.

Les objectifs sont :

- de contribuer à améliorer l'état de conservation des habitats agro-pastoraux en régions méditerranéennes et subméditerranéennes
- de contribuer à la sécurisation de l'autonomie alimentaire des troupeaux
- de construire des référentiels agro-pastoraux mis à jour
- de favoriser la diffusion d'informations, de méthodes et de conseils adaptés, à destination de l'ensemble des acteurs concernés

Les animateurs Natura 2000 seront associés à ses travaux en lien avec leurs expériences et connaissances des sites Natura 2000 et des milieux agricoles associés.

8. Points divers

Présentation du guide rando nature de Biotope auquel la DREAL a participé financièrement et a participé à la relecture. Ce guide permet de découvrir un certain nombre de sites Natura 2000 de la région et d'observer des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques. Les structures gestionnaires devraient être destinataires d'un exemplaire.